

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 29 du 6 juin 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 2

INSTRUCTION N° 1400751/DEF/DAF/SDFFC/FFC2
portant abrogation de textes.

Du 5 mai 2014

INSTRUCTION N° 1400751/DEF/DAF/SDFFC/FFC2 portant abrogation de textes.

Du 5 mai 2014

NOR D E F F 1 4 5 0 8 2 4 J

Textes abrogés :

- Instruction n° 12238/MA/DSF/CG/4 du 2 décembre 1966 (n.i. BO ; BOEM 420.1.5).
- Instruction n° 1665/MA/DSF/CG/4/102628/MA/DPC/2 du 16 février 1967 (BOC/SC, p. 189 ; BOEM 420.1.1) modifiée.
- Instruction n° 10350/DEF/DAAJC/AA/2 du 23 février 1976 (BOC, 1980, p. 4458, BOEM 300.3.5, 420.1.1, 652-1.2, 700.2.5) modifiée.
- Instruction n° 14700/DEF/DSF/CC/1 du 17 novembre 1992 (BOC, p. 4192 ; BOEM 420.2.1, 712.1).
- Instruction n° 10350/DEF/DSF/C/1 du 24 janvier 1994 (BOC, p. 255 ; BOEM 420.2.1, 712.1).
- Instruction n° 10450/DEF/SGA/DSF/C/1 du 3 février 1995 (BOC, p. 996 ; BOEM 420.2.1, 712.1).
- Instruction n° 10081/DEF/SGA/DAF/SDFFC2 du 20 juin 2006 (BOC/PP 23, 2006, texte 3 ; BOEM 420.1.1).

Référence de publication : BOC n° 29 du 6 juin 2014, texte 2.

1. Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 12238/MA/DSF/CG/4 du 2 décembre 1966 sur la comptabilité des matériels en service au centre d'expérimentations du Pacifique ;
- instruction n° 1665/MA/DSF/CG/4/102628/MA/DPC/2 du 16 février 1967 modifiée, sur la comptabilité des matériels de l'administration centrale ;
- instruction n° 10350/DEF/DAAJC/AA/2 du 23 février 1976 modifiée, relative à la responsabilité pécuniaire de certains militaires ;
- instruction n° 14700/DEF/DSF/CC/1 du 17 novembre 1992 relative au mode de désignation des détenteurs et des comptables des matériels de la défense ;
- instruction n° 10350/DEF/DSF/C/1 du 24 janvier 1994 relative aux vérification, récolements, recensements ;
- instruction n° 10450/DEF/SGA/DSF/C/1 du 3 février 1995 relative à la comptabilité des matériels dans les armées, directions et services, en temps de guerre et dans certaines circonstances ;
- instruction n° 10081/DEF/SGA/DAF/SDFFC2 du 20 juin 2006 relative aux mises à disposition de matériels entre organismes relevant du ministère de la défense.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

La sous-directrice de la fonction financière et comptable,

Véronique NATIVELLE.